



Travaux d'installation de chauffage non finis

Par **coiffin**, le **17/12/2009** à **21:59**

Bonjour,

J'ai passé commande à la société Proxitherm en Août 2008 pour la fourniture et pose d'un système de chauffage (Pompe à chaleur) avec un chèque d'acompte de 30%.

L'installation s'est mal passée, j'ai fait 3 recommandés qui :

- Listaient les problèmes restants à résoudre à chaque fois
- Expliquaient factuellement mon insatisfaction vis-à-vis du travail de l'intervenant qui est un sous traitant de Proxitherm (qualité du travail, non respect du planning, aucune propreté, pas de chauffage pendant l'hiver 2008, vitre rayée, inversion de matériel)

J'ai envoyé le 3ème recommandé suite à une dernière chance donnée à cet intervenant pour solder le chantier début 2009, à ce jour le système ne chauffe pas les chambres.

Je n'ai jamais eu de réponses écrites à mes 3 courriers, j'ai eu des réponses à des mails sur des questions ponctuelles.

Je n'ai pas eu de demande de paiement de la part de Proxitherm, ils n'ont pas encaissé mon premier chèque (un oubli probablement)

Mon souhait est d'engager une autre société pour solder le chantier.

Il se peut que Proxitherm ait abandonné de me réclamer le solde car la finition + le dédommagement des problèmes subis + la réparation d'une vitre rayée + la perte du crédit

d'impôt suite à leurs retards leur coûterait autant.

La commande ne précise pas de délai de réalisation, mais c'est un système de chauffage dans une maison habitée qui remplace un autre système.

Question :

Y a-t-il un délai qui m'autorise à faire finir le travail par une autre société (sans risque que Proxitherm me réclame soudainement le solde), si non ou si ce délai ne me permet pas de passer ce 2ème hiver au chaud, puis je sommer dans un dernier courrier Proxitherm de finir et sous quel délai dans le seul but de me dédouaner si j'engage une autre société ?

Merci pour votre aide, cdt.

Par **jeetendra**, le **18/12/2009** à **10:46**

[fluo]Dgccrf des Yvelines[/fluo]

30 rue Jean Mermoz

Versailles

(Accueil des consommateurs le lundi, mercredi et vendredi sans rendez-vous de 13h00 à 17h00)

01 30 84 10 00 et 01 30 84 10 48

[fluo]UFC QUE CHOISIR[/fluo]

5 impasse des Gendarmes

78000 VERSAILLES

tél : 01.39.53.23.69

Bonjour, contactez la Dgccrf, l'Association Ufc que choisir à Versailles, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à résoudre ce problème, tenez bon, cordialement.